

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le 14/10/2025

ID : 007-200039808-20250930-2025\_09\_011-DE

S. LO

**Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**

**Délibérations du Conseil Communautaire**

**Séance du 30 septembre 2025**

Convocation du 24 septembre 2025

**N° 2025\_09\_011**

**Objet : Infrastructures –Convention pour l'occupation du domaine public du SEBA -RD111-**

Le 30 septembre 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à VALLON PONT D'ARC, salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

**Présents :** Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS Nicole ARRIGHI, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAoudi, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Marianne PAILLERON, Françoise PLANTEVIN, Maryse RABIER, Yves RIEU, , Carole VANESSE, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Pascal RIEUBON (suppléant de Jean-Claude BACCONNIER)

**Absente :** Françoise HOFFMAN

**Pouvoirs :** Sylvie CHEYREZY à Luc PICHON, Denise GARCIA à Antoine ALBERTI, Louise LACOSTE à Monique MULARONI, Hervé OZIL à Marianne PAILLERON, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU, René UGHETTO à Richard ALZAS

**Secrétaire de Séance :** Vincent CERVINO

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 32

Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 38

Vote contre : pour : 38 abstention :

**Antoine ALBERTI, Vice-Président aux infrastructures, aux bâtiments et à la mobilité, rappelle aux conseillers que des travaux sont prévus afin de viabiliser le passage inférieur situé sous la route départementale n°111, commune de Grospierres. Ces travaux nécessitent la création d'un exutoire sur le domaine public du S.E.B.A.**

Il est proposé d'approuver une convention qui a pour objet de déterminer les conditions auxquelles est subordonnée l'autorisation d'occupation du domaine public du S.E.B.A. dans le cadre du projet d'implantation d'un réseau d'évacuation des eaux pluviales provenant du passage souterrain de la voie verte situé sous la route départementale n°111.

Cette autorisation d'occupation concerne la mise en place d'une canalisation d'évacuation d'eaux pluviales et la création d'un fossé longitudinalement à la voie de circulation de la voie verte, côté droit de la voie dans le sens Grospierres-Ruoms, en direction du ruisseau du Vébron.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,  
A l'unanimité des membres présents et représentés,

**Approuve** la convention d'occupation du domaine public avec le S.E.B.A telle que décrite ci-dessus.

**Autorise** le Président à signer la convention concernant l'occupation du domaine public du S.E.B.A dans le cadre défini ci-dessus et tout documents s'y référants.

Le Président

Luc PICHON



le Secrétaire de séance

Vincent CERVINO